

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

**JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 à 20 h 00**

**À l'hôtel de Ville**

**À l'ordre du jour :**

**ACTIVITES THERMALES**

- POINT N°1 CRÉATION DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE DES THERMES PAUL VIDART DE DIVONNE LES BAINS  
POINT N°2 BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

**FINANCES**

- POINT N°3 BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020  
POINT N°4 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020  
POINT N°5 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORÊTS - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020  
POINT N°6 BUDGET ANNEXE DES BAUX ET CONCESSIONS - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020  
POINT N°7 BUDGET ANNEXE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS EQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020  
POINT N°8 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020  
POINT N°9 BUDGET ANNEXE PISCINE ET PLAGE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020  
POINT N°10 BUDGET EAU MINÉRALE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

**TRANSITION ECOLOGIQUE**

- POINT N°11 MISE EN PLACE D'UNE AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE),DE VÉLOS CARGO, DE VÉLOS PLIANTS ET DE VÉLOS À PROPULSION HUMAINE

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER**

- POINT N°12 COLLÈGE MARCEL ANTHONIOZ - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AIN D'UNE EMPRISE DE TERRAIN SITUÉE SUR LA PARCELLE AX N°238.  
POINT N°13 CHEMIN DE PAIN LOUP - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR M ET MME PARENT AU PROFIT DE LA COMMUNE - PARCELLE H 614- EMPRISE DE 80 M<sup>2</sup>  
POINT N°14 CHEMIN DE PAIN LOUP - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR MADAME DI STEFANO AU PROFIT DE LA COMMUNE PARCELLE H N°1684 - EMPRISE DE 4 M<sup>2</sup>

**TRAVAUX**

- POINT N°15 CONVENTION D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN D'ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX, LA COMMUNE ET LES DIFFÉRENTS PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS  
POINT N°16 DEMANDE D'AIDE SYLV'ACCTES RHÔNE ALPES POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES 2020

**ADMINISTRATION GENERALE**

- POINT N°17 REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - RÉGIE DES EAUX GESSIENNES  
POINT N°18 CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATION À TRÈS HAUT DÉBIT EN FIBRE OPTIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LE SIEA  
POINT N°19 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020

Le 10 septembre 2020

Le Maire



Vincent SCATTOLIN